

L'Association Francophone pour la Promotion de la Santé Sexuelle
AFPSS
Association Sans But Lucratif
Avenue Paul Hymans 127/1, 1200 Bruxelles
Numéro d'entreprise BE 0787.265.658
RPM Bruxelles

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive
tenue à distance via zoom le 18/04 /2022 à 20h

La personne qui préside la séance est Monsieur PSALTI Iv.
La personne qui se charge de la rédaction du procès-verbal est Madame HOUNGBEDJI Alène

Présents

- PSALTI Iv
- DALLAIRE Yvon
- BURON Lionel
- VICO Pierre
- PITTET Natalia
- SENTENNE Valérie
- SCHETGEN Marco
- GROSJEAN Muriel
- REYNAERT Christine
- JUNCKER-QUAINON Fabienne
- HOUNGBEDJI Alène

Procurations

Pas de procuration

Iv Psalti ouvre la séance à 20h.

Ordre du jour de l'assemblée générale constitutive

La personne qui préside la séance rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1) Accueil et mot de la personne qui préside la séance ;
- 2) Approbation des statuts ;
- 3) Élection des administrateurs ;
- 4) Présentation du budget et des projets de l'association ;
- 5) Fixation du montant de la cotisation ;

- 6) Nomination du vérificateur aux comptes ;
- 7) Répartition des tâches entre les différents administrateurs
- 8) Divers.

Résolutions

1) Accueil et mot de la personne qui préside la séance

Le président, Iv PSALTI accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

Les membres font connaissance en se présentant tour à tour en quelques mots.

- Dr Iv PSALTI, docteur en sciences biomédicales, sexologue clinicien et thérapeute de couple, exerce en Belgique ;
- Pr Christine REYNAERT, psychiatre et sexologue, exerce en Belgique ;
- Yvon DALLAIRE, maître en psychologie spécialisé en thérapie conjugale et sexuelle positive et psychopédagogue, est installé au Québec ;
- Pr Pierre VICO : chirurgien plasticien, opérant beaucoup de patients transgenres, enseigne à l'ULB ;
- Natalia PITTET, sexologue clinicienne, est installée en Suisse ;
- Valérie SENTENNE a fait des études de sexologie au Québec, est enseignante certifiée en PNL, et fait du coaching conjugal. Sa mission est de vulgariser les outils (à travers des vidéos notamment) pour accompagner les couples peu ouverts à la thérapie ;
- Pr Marco SCHETGEN, ancien doyen de la faculté de médecine de l'ULB, exerce la médecine générale en Belgique et a une fonction de chargé de cours en médecine générale ;
- Dr Lionel BURON, psychiatre, praticien hospitalier, exerce dans le sud de la France. Il a exercé à Mayotte pendant plusieurs années ;
- Muriel GROSJEAN, thérapeute de couple et sexologue d'origine belge, exerce à Toulouse depuis 10 ans et souhaite se réinstaller en Belgique prochainement ;
- Fabienne JUNCKER-QUAINON, infirmière, formée à la sexologie (DIU en France), au conseil conjugal/familial et thérapeute de couple, exerce au Luxembourg ;
- Alène HOUNGBEDJI, psychologue, sexologue et thérapeute de couple exerce en région parisienne et propose pour le grand public des ateliers autour du bien-être psychologique et sexuel.

Le président rappelle le but premier de l'AFPSS, qui sera introduite en Belgique : promouvoir la santé sexuelle, auprès des professionnels de la santé, mais aussi et surtout, auprès du grand public. Il s'agira ainsi de communiquer, à l'aide de différents moyens (congrès, cafés sexo, intervention dans les médias, articles sur les réseaux sociaux...), sept clés majeures pour entretenir une sexualité épanouie sur le long terme :

1. Cultiver ses fantasmes sexuels
2. Pratiquer la masturbation
3. Maintenir des rapports sexuels fréquents
4. Entretenir une bonne image corporelle
5. Érotiser un maximum de parties du corps
6. Développer une estime de soi et une confiance en soi satisfaisantes

7. Si l'on est en couple, cultiver le bonheur conjugal en développant des compétences pour "parler, se disputer et faire la paix rapidement".

L'AFPSS a aussi pour but de faire reconnaître la « Formation certifiante en Thérapie Conjugale et en Sexualité Positive » qui lui est associée.

Il serait intéressant que cette formation soit reconnue par plusieurs associations pour susciter l'intérêt du public cible.

2) Approbation des statuts

Après lecture des statuts par le président, certaines modifications (en dehors de celles proposées par l'Ideji) ont été approuvées par les membres du CA :

Article 12 Assemblée Générale à distance

Les membres pourront être autorisés à voter à distance par voie électronique au plus tard 24h avant la réunion lorsque cela sera justifié. Dans ce cas, les questions pourront être posées jusqu'à 72 heures avant la réunion.

Article 13 Votes

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

Par : Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas d'égalité des voix, la voix du Président-de la Présidente est prépondérante.

Article 16 Nomination

Parmi les membres du CA, dans la mesure du possible, seront représentés des administrateurs venant des différents pays francophones (Belgique, France, Suisse, Luxembourg, Québec, les pays du Maghreb et tous les autres pays de la francophonie énumérés à [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_ayant_le_fran%C3%A7ais_pour_langue_officiel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_ayant_le_fran%C3%A7ais_pour_langue_officielle) le).

Par : Parmi les membres du CA, dans la mesure du possible, seront représentés des administrateurs venant des différents pays francophones (Belgique, France, Suisse, Luxembourg, Québec, les pays du Maghreb et tous les autres pays de la francophonie énumérés à la date de l'AG constitutive de l'association, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_ayant_le_fran%C3%A7ais_pour_langue_officiel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_ayant_le_fran%C3%A7ais_pour_langue_officielle) le).

Article 21 Délibération

Il délibère valablement dès que la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

Par : Il délibère valablement dès que la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du Président-de la Présidente est prépondérante.

Article 22 Pouvoirs

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et la représentation de l'association. Le conseil d'administration fonctionne sur le principe du collège.

Par : Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et la représentation de l'association. Le conseil d'administration fonctionne de façon collégiale.

Le CA autorise le Président à effectuer tout achat ou location nécessaires au fonctionnement de l'AFPSS.

Par : Le CA autorise le Président à effectuer tout achat ou location nécessaires au fonctionnement de l'AFPSS. Au-delà d'un montant de 2000 €, une double signature sera nécessaire, celle du Président-de la Présidente et trésorier(e).

Article 32 Ressources

Les ressources de l'AFPSS proviennent de :

- Apports financiers des membres fondateurs.
- Cotisations des membres, lesquelles sont fixées chaque année par le CA. Le montant maximal de la cotisation ne pourra dépasser 100 € par an indexés.
- Frais d'inscription pour les congrès et divers évènements scientifiques organisés par l'association ;
- Subventions publiques ou privées ;
- Legs ou dons.

Par : Les ressources de l'AFPSS proviennent de :

- Apports financiers des membres fondateurs.
- Cotisations des membres, lesquelles sont fixées chaque année par le CA.
- Frais d'inscription et sponsoring pour les congrès et divers évènements scientifiques organisés par l'association ;
- Subventions publiques ou privées ;
- Legs ou dons.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver les statuts de l'ASBL.

3) Élection des administrateurs

L'assemblée générale décide d'élire les membres suivants en qualité d'administrateur :

PSALTI Iv, Rue Alfons Lenaerts 180, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique, né le 01/02/1955 à Istanbul (Turquie), N° 55.02.01-467.90

REYNAERT Christine, Avenue des Chardonnerets 2, 1390 Grez-Doiceau, Belgique, née le 20/7/1952 à Etterbeek, N° 52.07.20-386.58

SCHETGEN Marco, Avenue Van Volxem 208, 1190 Bruxelles, Belgique, né le 23/05/1953 à Rio de Janeiro (Brésil), N° 53.05.23-407.51

VICO Pierre, Avenue Astrid 23, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique, né le 06/09/1962 à Mons, N° 62.09.06-009.12

BURON Lionel, 17 b rue du temple, 83980 Cavalière Le Lavandou, France, né le 29/11/1969 à Nice (France)

DALLAIRE Yvon, 515-1495 Avenue Roger-Lemelin, Québec (Qc) G1S 4E2, Canada, né le 01/03/1947 à Normandin (Canada).

QUAINON-JUNCKER Fabienne, 67 rue Cents, 1319 Luxembourg, née le 15/10/1963 à Asnières (France).

HOUNGBEDJI Alène, 81 rue des Bigaudes, 78750 Mareil-Marly, France, née le 28/10/1984 à Caen (France).

GROSJEAN Muriel, 50 avenue Lucien Coudert, 81100 Castres, France, née le 21/11/1972 à Luxembourg (Luxembourg), N°72.11.21-346.31.

PITTET Natalia, chemin de Fontanettaz 23, 1009 Pully, Suisse, née le 26.08.1983 en Moldavie.

SENTENNE Valérie, 16760 rue de l'Esplanade, Mirabel (Québec), Canada, J7N 0K3, née le 09/01/1986 à Montréal (Canada).

À l'unanimité des voix des membres présents ou représentés, qui acceptent ce mandat.

4) Présentation du budget et des projets de l'association

Le président, Iv PSALTI, présente le budget et les projets de l'association pour l'exercice social à venir.

Le budget prévisionnel pour l'année 2022 sera constitué des entrées et sorties suivantes :
Entrées (total : 8100 €) :

- 4800 € provenant des apports initiaux des 6 membres fondateurs (800 € x 6), correspondant à l'avance de leurs cotisations en tant que membres effectifs sur 16 ans ;
- 3300 € environ provenant des cotisations des futurs membres adhérents et effectifs (en considérant qu'il y aura 100 membres adhérents avec une cotisation individuelle de 50 €/an pour les membres effectifs et de 30 €/an pour les membres adhérents ;
- Les apports relatifs aux inscriptions au congrès annuel et autres événements organisés par l'association dont le montant s'équilibrera avec celui des coûts relatifs à l'organisation de ces événements

Sorties (total : 5710 €) :

- 5710 € correspondant aux frais relatifs à la création (4750 €) et à la maintenance du site internet de l'association (120 €/mois de mai à décembre 2022, soit 960 €)
- Frais administratifs (publication au moniteur , comptable , Ideji...) pour 1000 €
- Les coûts relatifs à l'organisation du congrès annuel et autres évènements organisés par l'association dont le montant s'équilibrera avec celui des apports relatifs aux inscriptions à ces évènements.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver le budget pour l'exercice social débutant le 18/04/2022 au 31/12/2022.

5) Fixation du montant de la cotisation

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés de fixer le montant de la cotisation à 30 € pour les membres adhérents et sympathisants et à 50 € pour les membres effectifs.

6) Nomination du vérificateur aux comptes

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés de nommer comme vérificateur aux comptes un comptable qui reste à désigner.

7) Répartition des tâches entre les différents membres du CA

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés de répartir les tâches entre les différents membres du CA de la façon suivante :

PSALTI Iv : Président, validation des candidatures avec Christine Reynaert et Muriel Grosjean
 HOUNGBENJI Alène : Secrétaire
 REYNAERT Christine : Vice-Présidente et responsable réception courriers/mails et validation des candidatures avec Iv Psalti et Muriel Grosjean
 GROSJEAN Muriel : Trésorière et coresponsable réception courriers/mails et validation des candidatures avec Iv Psalti et Christine Reynaert
 VICO Pierre : Responsable congrès annuel
 SCHETGEN Marco : Responsable des statuts et accréditation pour les médecins
 BURON Lionel : Responsable site internet
 SENTENNE Valérie et PITTET Natalia : Responsable et coresponsable réseaux sociaux
 DALLAIRE Yvon : Responsable newsletter
 JUNCKER-QUAINON Fabienne : Responsable de la gestion des articles pour le blog
 Contact avec les médias : tous les membres du CA

8) Divers

Les membres du CA envisagent de faire publier un article (500 mots)/semaine sur le blog du site internet de l'association.
 Ils projettent de faire appel à un professionnel pour s'occuper de la partie infographie relative à la rédaction des articles qui seront postés sur le blog du site internet de l'association et sur les réseaux sociaux.

Les membres du CA sont invités à faire figurer le lien du site internet de l'association sur leurs propres sites internet.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, Iv PSALTI, lève la séance à 22h25 heures.

Alène HOUNGBEDJI est chargée de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci.

Iv Psalti, Président

Alène Hounghedji, Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a vertical line and a horizontal stroke, likely representing the name Alène Hounghedji.